

CHAMBRE DE METIERS DU LOT

(Décret du 2 Avril 1998)

MR VERDOJA PAUL FREDERIC
LD GOUTELLES
46190 TEYSSIEU

ATTESTATION DE LA QUALITE D'ARTISAN

Le président de la CHAMBRE DE METIERS DU LOT

Vu le décret N° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au Répertoire des Métiers,

Vu les justificatifs présentés par l'intéressé,

Confère la **QUALITE D'ARTISAN**
pour le métier de

MAÇON PEINTRE PLOMBIER ELECTRICIEN

à MR VERDOJA PAUL FREDERIC

Né le 13/05/1960 à LYON 04 (69)

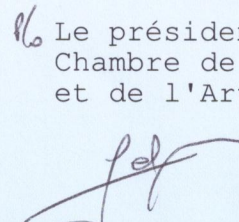
Chef d'entreprise immatriculé(e) au Répertoire des Métiers
sous le No 339925299 RM 46.

En foi de quoi lui délivre la présente attestation pour servir
et valoir ce que de droit.

Fait à CAHORS, le 28/01/2015

Le Titulaire

Cachet de la
Chambre

 Le président de la
Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

